

# Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

## Déclaration du groupe de la CFTC

Le pays connaît un glissement réel, de la prise en charge par la famille ou le travail des besoins vers la solidarité nationale sous forme de droits. Cela s'inscrit dans une approche distributive de la justice porteuse de progrès. Mais cela peut déboucher également sur des effets pervers, au premier rang desquels l'oubli du fait que ces droits correspondent à une contribution de ceux qui les financent. Cela se traduit également par le basculement possible d'une logique de solidarité à une logique de droit de tirage et donc la possibilité de la déresponsabilisation de celui qui reçoit ; mais aussi de la famille, de l'entreprise, voire de la société. Cette logique remet en cause le rôle fondamental de la famille qui n'a pas démérité ces dernières années en aidant les jeunes générations. C'est ce qui conduit certains à refuser le développement de droits comme le RSA pour les jeunes.

L'avis qui nous est présenté associe mieux droits nouveaux et démarche de formation dans un parcours d'insertion, répondant ainsi au souci de la CFTC de ne pas étendre un revenu d'existence qui n'appelle de la part de la personne qui en bénéficie aucune action ou aucun effort en retour, comme si la personne en était incapable.

Le sujet même de la saisine conduisait à une ambiguïté qui n'est pas spécifique aux jeunes : si des droits existent, c'est pour répondre à des besoins importants qui restent sans réponse. Il est donc logique d'informer les jeunes que des réponses existent en termes de droits et du moyen d'y répondre, surtout lorsque la complexité des règles y fait obstacle. Les propositions de l'avis pour y parvenir sont donc logiques. La limite est de ne pas encourager la dérive vers la logique de droit de tirage évoqué précédemment et de s'inscrire vraiment dans une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, ce qui a été une volonté forte de la section tout au long des travaux.

La priorité pour la CFTC est bien de permettre au jeune d'accéder le plus efficacement possible et sans perte de temps, à un revenu décent du travail et à une insertion réussie dans la société. Une part importante du problème est bien générée par l'échec du système scolaire ou universitaire.

Cela devrait être au centre de la saisine de la section du travail sur l'emploi des jeunes.

Outre les réserves, sur le rôle de la famille, le groupe de la CFTC souligne également des interrogations sur une question qui lui paraît peu ou mal évoquée : le rôle de la solidarité intergénérationnelle. Il faut, certes, pallier les défaillances de celles-ci, mais la question du rôle des familles et du soutien qui peut leur être apporté quand elles

assument leurs responsabilités, aurait mérité une réflexion approfondie. L'élargissement des droits peut être une façon d'écarter la famille.

Quant à la création d'un Conseil d'orientation des politiques de la jeunesse, la CFTC en comprend la revendication. Elle regrette toutefois que l'avis n'en précise pas suffisamment les missions, le champ de responsabilités, la place et la gouvernance en regard de sa composition et de ses attributions par rapport aux instances existantes.

Tout en reconnaissant la pertinence de certaines propositions qui sont exposées dans l'avis, ces réserves ont conduit le groupe de la CFTC à s'abstenir.